

## Un bout de ville dans la ville

Marseille - Provence-Alpes-Côte d'Azur

## La Friche la Belle de Mai

© La Friche la Belle de Mai

Fondée en 1992, sur une partie des 120 000m<sup>2</sup> de l'ancienne manufacture de tabac de la Seita, La Friche la Belle de Mai est un vaste tiers-lieu culturel avant l'heure. Désormais espace public multiple de 45 000m<sup>2</sup> où se côtoient 6 salles de spectacles dont 2 salles de concerts (1 000 et 5 000 places), des jardins partagés, une aire de jeux et de sport, un restaurant, une librairie, une crèche, un incubateur d'innovation sociale Inter-made spécialisé dans l'incubation de projets ESS, un laboratoire citoyen (Le LaboFriche), 2 500m<sup>2</sup> d'espaces d'exposition, un toit terrasse de 8 000m<sup>2</sup>, un centre de formation, 20 chambres pour artistes au sein d'une auberge... la Friche est à la fois un **espace de travail** pour ses 70 structures résidentes (400 artistes, producteurs, salarié.e.s qui y travaillent quotidiennement) et un **lieu de diffusion** pour près de 450 000 visiteurs et 600 événements par an.

A l'origine de la Friche la Belle de Mai, une communauté d'artistes qui souhaitaient participer à la régénération du quartier. Pendant 20 ans, le projet s'est déployé dans un cadre précaire (absence de cadre juridique d'occupation), même s'il y avait des relations avec la Ville.

Le collectif a fait le choix de **se structurer en SCIC en 2007**. Depuis 2008, la SCIC rassemble plus de 80 sociétaires, personnes morales ou physiques (résidents, habitant.e.s, collectivités, experts,...) autour d'un projet collectif, inscrit aux statuts de la SCIC : la gestion foncière de l'îlot n°3 de la Friche Belle de Mai, le pilotage de la transformation physique du site de la Friche la Belle de Mai, en lien avec la **ville de Marseille** et les différents acteurs institutionnels et l'accompagnement de la politique de coproduction et d'animation artistique et culturelle mise en œuvre sur le site de la Friche la Belle de Mai.

### Rôle des collectivités

**La ville de Marseille et la SCIC ont signé en 2011 un Bail emphytéotique administratif de 45 ans** actant de la reconnaissance de l'expérience du collectif pour l'animation des 45 000m<sup>2</sup> de la friche.

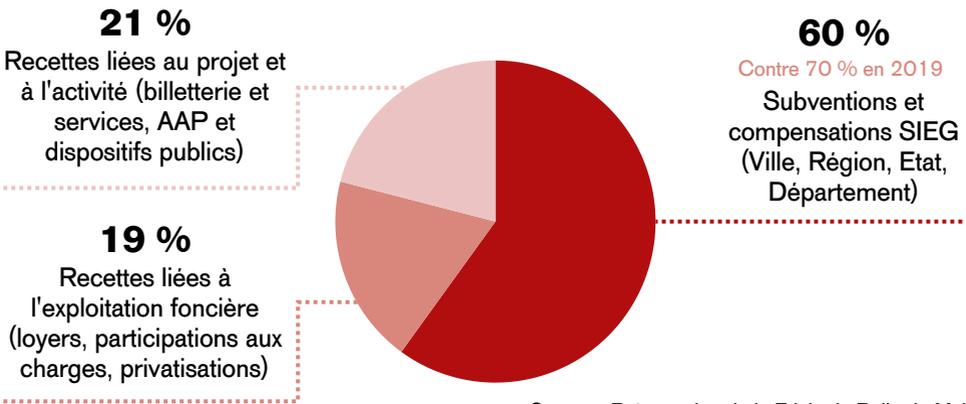
Ce bail a permis la mise en place d'une convention de Service d'intérêt économique général (SIEG) tripartite, avec la Ville de Marseille et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, afin de consolider et sécuriser le modèle économique. Les Obligations de Service Public (OSP) liées à la convention SIEG sont :

- **l'accès au plus grand nombre des services proposés par la friche** : soutien à l'activité régulière, accompagnement artistique et diffusion et diversification des ressources.
- **le développement urbain** : transformation du site dans une démarche de maîtrise d'usage, recherche d'expérimentations sociales (LaboFriche), coopération au quotidien avec le quartier.
- **l'insertion, l'inclusion, la solidarité et la transmission des savoirs via le pair à pair, la médiation sociale, hospitalité la plus inconditionnelle possible** (400 000 visiteurs annuel).

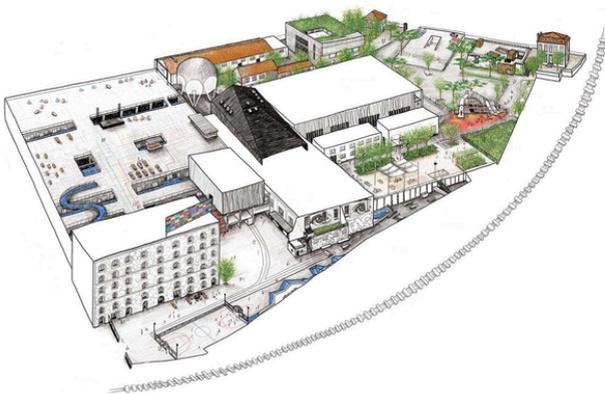
La Friche la Belle de Mai a également une convention SIEG avec le Ministère de la culture et une convention SIEG avec le Département des Bouches-du-Rhône.

La Friche est labellisée "Fabrique de territoire", en consortium depuis 2020, ce qui a permis le renforcement des partenariats au sein de l'écosystème de la Friche par l'animation de dynamiques territoriales.

### Modèle économique



Source : Présentation de la Friche la Belle de Mai



## Contact

**Stéphane Pinard**  
Responsable du développement territorial - La Friche la Belle de Mai  
[spinard@lafriche.org](mailto:spinard@lafriche.org)

**Laurent Boy**  
Chef de projets filières stratégiques ESS - Transition écologique - Ville de Marseille  
[lboy@marseille.fr](mailto:lboy@marseille.fr)